



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

TITRE : LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ DU CANADA DOIT METTRE EN PLACE DES SERVICES DE SÉCURITÉ POUR ASSURER UNE PROTECTION RAPPROCHÉE ET LA MISE SUR PIED DE PATROUILLES MOTORISÉES PARTOUT AU CANADA.

INTRODUCTION

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada souhaite combler un besoin national (dans l'ensemble du Canada) en ce qui a trait à la prestation d'un service de sécurité personnelle d'élite prenant la forme de patrouilles motorisées utilisant des véhicules de fonction afin d'assurer une protection rapprochée et d'escorter les personnes faisant l'aller-retour entre les différents bureaux itinérants, et qui nécessitera peut-être le port d'un gilet de protection. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) vise à communiquer l'intention du gouvernement d'attribuer un marché pour ces services à *G4S Solutions de sécurité Canada ltée établie à Markham, en Ontario*. Toutefois, avant d'attribuer ce marché, le gouvernement donne la possibilité aux autres fournisseurs de démontrer qu'ils peuvent satisfaire aux exigences publiées dans le présent préavis, en soumettant un énoncé de capacités d'ici la fin du délai d'affichage de 15 jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels soumettent un énoncé qui satisfait aux exigences mentionnées dans le présent PAC d'ici la fin du délai d'affichage de 15 jours civils, le gouvernement engagera un processus complet d'adjudication, soit par le service d'appel d'offres en ligne, soit par des moyens traditionnels, afin d'attribuer le marché.

Si aucun autre fournisseur ne soumet, avant la date de clôture, un énoncé de capacités qui répond aux exigences établies dans le PAC, un marché sera attribué au fournisseur sélectionné au préalable.

CONTEXTE

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) doit veiller à la protection de milliers de personnes (demandeurs d'asile) qui viennent chaque année au Canada pour demander l'asile. Dans le cadre de ce mandat, la CISR prévoit la tenue d'une audience pour chaque demandeur d'asile qui souhaite entrer au Canada et qui s'adresse à la CISR. Une audience est une procédure quasi judiciaire au cours de laquelle des décisions relatives à des questions touchant l'immigration et le statut de réfugié sont rendues de manière efficace, équitable et conforme à la loi. Les décisions de la CISR ont une incidence sur la vie et la sécurité de beaucoup de personnes, notamment les résidents permanents ainsi que les visiteurs et les demandeurs d'asile au Canada.



Tous les employés de la CISR qui aident la Commission à assumer ce rôle sont protégés par la partie II du *Code canadien du travail*, et il revient aux Services de sécurité de veiller à leur sécurité. Le Programme de protection des employés visait à protéger les employés menacés de violence en raison de leurs fonctions ou de situations auxquelles ils sont exposés. Même si les activités normales menées dans une salle d'audience peuvent parfois exposer le personnel, les employés et les personnes nommées par décret à des situations difficiles, le Programme de protection des employés vise des situations où un employé ou sa famille peuvent être exposés à des risques plus grands que ceux qui se présentent *normalement* en milieu de travail.

OBJECTIF

Obtenir un service par l'intermédiaire d'un fournisseur de services de sécurité reconnu afin que le personnel de la CISR bénéficie d'une protection efficace en matière de sécurité à l'échelle nationale.

BUT

Annoncer publiquement que la CISR envisage d'attribuer un marché à :

G4S Solutions de sécurité Canada Itée

50 McIntosh Drive, bureau 250

Markham (Ontario) L3R 9T3

EXIGENCES DU TRAVAIL

Le travail comportera ce qui suit :

L'entrepreneur doit fournir un service de sécurité personnelle d'élite prenant la forme de patrouilles motorisées utilisant des véhicules de fonction afin d'assurer une protection rapprochée et d'escorter les personnes faisant l'aller-retour entre les différents bureaux itinérants, et qui nécessitera peut-être le port d'un gilet de protection.

Ce service devra être contractuellement disponible en tout temps, 365 jours par année, dans un délai très court et, surtout, devra être offert à l'échelle nationale. Les gardiens doivent être soumis à un contrôle de la sécurité et être formés par l'entreprise retenue; ils doivent aussi être dûment autorisés à exercer leurs fonctions dans chaque province et territoire qui offrira éventuellement le service. Les agents de protection d'élite possédant une expérience et un diplôme d'études postsecondaires dans le domaine de l'application de la loi et qui sont titulaires d'une double classification à titre de gardien de sécurité et d'enquêteur privé doivent être rapidement disponibles auprès de l'entreprise autorisée pour assurer au besoin une protection appropriée et efficace du personnel de la CISR. Les Services de sécurité du siège de la Commission doivent être directement informés sans délai de tout incident.

L'entrepreneur doit être bien au fait de la situation lorsqu'il doit traiter des menaces criminelles de plus en plus complexes. Le personnel de la CISR qui appuie la CISR dans son rôle décisionnel est exposé à de nombreuses menaces, qui vont de l'intimidation criminelle organisée



et complexe à la présence de gangs violents à leur domicile ou à l'audience. Il faut bien connaître les méthodes que les criminels utilisent dans le monde d'aujourd'hui pour atteindre leurs objectifs.

Il est très important qu'un entrepreneur comprenne la nature toujours changeante des risques en matière de sécurité. Cela découle de l'expérience acquise dans la conduite d'activités de surveillance statique d'une résidence. La connaissance des différentes stratégies utilisées par des éléments criminels est essentielle à l'exercice des fonctions.

TÂCHES

Par courrier électronique ou par téléphone, selon l'urgence des services, les Services de sécurité du siège de la Commission présenteront, au cas par cas, les consignes liées au poste et les instructions quant à l'utilisation des véhicules ou le port d'une armure ou encore, quant au besoin d'agents de protection d'élite ayant une formation spécialisée.

Les tâches à accomplir consisteront notamment à :

- *patrouiller en voiture autour des résidences avec de fréquents « arrêts et attentes »;
- *vérifier que le lieu de résidence du personnel de la CISR est sécurisé et qu'il n'y a aucune source de danger;
- *fournir des services d'accompagnement et de protection rapprochée; veiller à la protection des cadres, assurer une protection d'élite, intervenir en cas d'alarme, mettre en place un périmètre de sécurité, assurer la sécurité organisationnelle ou procéder à des enquêtes;
- *fournir des services d'accompagnement (avec véhicule) faisant l'aller-retour entre les bureaux itinérants et des services d'accompagnement (avec véhicule) à destination ou en provenance de locaux relevant de l'autorité de la CISR.

Le niveau de professionnalisme, le besoin de mesures supplémentaires (telles que la formation sur le recours à la force) ou le besoin de véhicules seront déterminés au cas par cas.

Le personnel de sécurité est tenu de veiller à la sécurité globale du personnel désigné de la CISR sur place et à l'extérieur en utilisant des méthodes de sécurité visibles ou non décelables. Le personnel de sécurité doit être correctement outillé, formé et autorisé à effectuer des patrouilles propres à un endroit, à l'échelle du pays, comme il est exigé, et ce, en tout temps, jusqu'à 365 jours par année.

EXIGENCES ESSENTIELLES MINIMALES

Les fournisseurs intéressés doivent démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'ils satisfont aux exigences suivantes :

- expérience approfondie (minimum de 10 ans) dans la prestation de services de sécurité au Canada;
- expérience et compétences dans la présentation de solutions en matière de sécurité qui couvrent une gamme de services tels que la surveillance et l'intervention ainsi que la détermination des droits des personnes et des ressources. Il en serait ainsi lorsque des



exigences spéciales en matière de sécurité sont nécessaires pour mener une opération de protection rapprochée en tout temps;

- expérience approfondie (minimum de 10 ans) dans la prestation d'une protection rapprochée et l'affectation d'employés du personnel de protection d'élite dans le cadre des services prévus dans le présent énoncé des travaux;
- affectation d'employés du personnel de protection d'élite compétents ayant obtenu diverses accréditations (voir ci-dessous).

Agent de protection d'élite	Professionnel de protection d'élite
<ul style="list-style-type: none">• Diplôme d'études postsecondaires dans le domaine de l'application de la loi ou dans un domaine d'études connexe offert par une université ou un collège accrédité• Une à deux années d'expérience en supervision ou en gestion dans un secteur lié à la sécurité• Trois années d'expérience de travail dans des postes de responsabilité de plus en plus élevés• Double classification à titre de gardien de sécurité et d'enquêteur privé• Titre professionnel actuellement actif : Certified Protection Professional [professionnel de la protection certifié]• Certificat de secourisme général et de réanimation cardio-respiratoire de niveau C et de premier intervenant	<ul style="list-style-type: none">• Au moins une à trois années d'expérience dans un corps de police ou au sein de l'armée• Une à deux années d'expérience en supervision ou en gestion dans un secteur lié à la sécurité• Trois années d'expérience de travail dans des postes de responsabilité de plus en plus élevés• Double classification à titre de gardien de sécurité et d'enquêteur privé• Accréditation professionnelle dans une profession liée au domaine militaire ou à l'application de la loi• Certificat de secourisme général et de réanimation cardio-respiratoire de niveau C et de premier intervenant

JUSTIFICATION

G4S a été présélectionnée et désignée comme le seul fournisseur capable de satisfaire aux besoins du gouvernement. L'organisme Commissionnaires Ottawa a refusé l'offre parce qu'il n'est pas en mesure de fournir des services de protection rapprochée à l'échelle nationale. G4S est le principal fournisseur de solutions de sécurité. Elle offre une combinaison unique d'évaluation des risques, de personnel de sécurité, une technologie sécurisée et des services de contrôle. Elle a prouvé avoir la capacité nécessaire pour gérer les besoins habituels et exceptionnels en donnant un excellent rendement. Elle comprend les besoins particuliers du gouvernement fédéral. Elle offre des programmes de formation poussée à son personnel de sécurité. Le programme de la division de la protection d'élite de G4S convient le mieux aux environnements qui présentent un degré élevé de contact avec le public et aux situations délicates, ainsi qu'à celles nécessitant des procédures et des tâches relevant de fonctions quasi policières. Ce programme propose également, partout au Canada, deux échelons de personnel de sécurité chevronné, discipliné et expérimenté.

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont entièrement qualifiés et disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans ce préavis au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur répond aux exigences précisées.



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Il n'y a aucun titre de propriété intellectuelle qui découle de ce marché.

NIVEAU D'EFFORT ET DURÉE DU MARCHÉ

Le fournisseur doit fournir tous les services en matière de sécurité « au fur et à mesure des besoins » et assumer tous les frais connexes qui sont nécessaires pour exécuter le travail requis du 1^{er} juillet 2016 au 31 mars 2017.

Durée du marché			
Période initiale de marché - Du 1 ^{er} juillet 2016 au 31 mars 2017	Période optionnelle 1 - Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	Période optionnelle 2 - Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	Période optionnelle 3 - Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

Le niveau d'effort précisé n'est qu'une estimation faite de bonne foi et il ne s'agit nullement d'un engagement de la part du gouvernement du Canada.

La CISR se réserve le droit d'exercer trois (3) périodes de douze (12) mois d'options supplémentaires.

DÉPLACEMENT : Tous les frais liés au déplacement et au véhicule qui ont trait aux services d'agent de sécurité doivent être inclus dans le montant du marché décrit ci-dessus.

VALEUR

La valeur totale de ce marché ne devrait pas dépasser 75 000,00 \$, y compris les frais de service, les frais de déplacement, toutes les dépenses et les périodes optionnelles, les taxes applicables non comprises.

Veuillez prendre note que la valeur de la durée initiale du marché est estimée à 15 000,00 \$ + TPS/TVH et que la valeur rattachée à chaque période optionnelle est estimée à 20 000,00 \$ + TPS/TVH.

SÉCURITÉ : Le personnel de sécurité sera soumis à un contrôle de la sécurité par l'entrepreneur.

LIEU DE TRAVAIL

Le personnel de sécurité ou de protection d'élite (formé et outillé selon les spécifications du client) devra être affecté partout au Canada, tant dans les régions suburbaines qu'en milieu rural éloigné. L'entrepreneur doit assurer le transport routier vers n'importe quel endroit au Canada, tel qu'il est mentionné dans les consignes liées au poste fournies avant le service.



RÉPONSE

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont entièrement qualifiés et disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans ce préavis au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur répond aux exigences indiquées dans le document.

Les énoncés de capacités satisfaisant aux exigences établies seront acceptés jusqu'au **10 juin 2016 à 14 h (HAE)**. Comme il est attendu que le processus est mené en temps opportun, les réponses reçues après la date de clôture ne seront pas prises en compte.

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

Naomie Fevry

Gestionnaire, Approvisionnement et gestion des biens intérimaire

Direction générale de la gestion intégrée des ressources

344, rue Slater, 12^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0K1

Téléphone : 613-670-6878

Télécopieur : 613-670-6948

Courriel : naomie.fevry@cisr-irb.gc.ca

Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un processus d'approvisionnement concurrentiel. Les renseignements seront utilisés par la CISR seulement pour les besoins de l'évaluation technique, et ces renseignements ne seront pas considérés comme une proposition de service. Votre énoncé de capacités écrit doit démontrer de manière suffisante que vous êtes en mesure de répondre aux besoins de la CISR en matière de services de sécurité. Les fournisseurs qui envoient un énoncé de capacités avant la date et l'heure de clôture seront informés par écrit de la décision de l'organisme de poursuivre le processus d'approvisionnement susmentionné ou de procéder à un processus intégral de demande de soumissions.

Si vous avez des questions sur le présent préavis, veuillez communiquer avec l'agent de négociation des marchés désigné. Le numéro de dossier de la CISR, le nom de l'agent de négociation des marchés et la date de clôture du PAC doivent figurer en caractères d'imprimerie sur l'enveloppe ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

EXIGENCES PRÉVUES PAR LES LOIS ET RÈGLEMENTS QUI S'APPLIQUENT

Les exigences suivantes de la politique qui sont applicables au présent processus de PAC relèvent des articles mentionnés ci-après :



INFORMATION SUR LES POLITIQUES

Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du *Règlement sur les marchés de l'État* (article 6) :

Alinéa 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État* — Le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise.

ACCORDS COMMERCIAUX – Ne s'appliquent pas à cette exigence.